



CHARTRE DU BASKETTEUR À PJBC

La Signature d'une Licence à **Pomjeannais Basket Club**

- 1- Donne **des droits**,
- 2- Implique un certain nombre **d'engagements** qui permettront le bon déroulement de la saison sportive. Ce document de référence permet d'ajuster les comportements et attitudes attendues à PJBC.

LES DROITS :

- D'utiliser les installations sportives et le matériel mis à disposition pour jouer au basketball
- De porter le maillot de Pomjeannais Basket Club prêté pour une saison.
- De jouer en compétitions officielles.
- De bénéficier de l'encadrement des équipes.

LES ENGAGEMENTS :

- Respect de La **Politique Sportive du Club**.
- Signer une licence, engage le joueur (se) vis à vis de l'équipe, toute la saison.
- Placer **les objectifs de l'équipe avant les intérêts personnels**.

- 1- **Entraînements** : participer à tous les entraînements.
(Prévenir en cas d'absence = respect de l'entraîneur et de l'équipe)
- 2- **Compétitions** : participer à tous les matchs.
 - S'impliquer réellement pour respecter les objectifs de la saison.
 - Respecter les horaires (matchs, déplacements, ...) ;
 - Respecter les arbitres, les adversaires, les officiels de la table de marque, les bénévoles, les spectateurs, à domicile et à l'extérieur, par une **attitude fair-play**.
 - Prendre soin de l'équipement sportif (maillot et short) et le rendre en bon état en fin de saison.
 - Régler sa licence dans les délais impartis est une condition nécessaire pour jouer en compétition.
 - Tout joueur(euse) sanctionné d'une Faute Technique, devra régler la **charge financière** et :
 - assurer **deux arbitrages supplémentaires** (pour les moins de 18 ans)
 - être responsable de salle, sur une journée de championnat (+ de 18 ans)
- 3- **L'entraîneur et règles de vie** :
 - respecter les objectifs individuels fixés par l'entraîneur et les règles de fonctionnement de l'équipe.
 - Accepter les décisions prises (techniques, tactiques, les compositions d'équipes, ...). Respecter ses partenaires, son entraîneur, son coach.
- 4- **Bénévolat** : Contribuer au bon fonctionnement du Club.
 - Honorer les convocations concernant les rencontres du week-end (table de marque, arbitrage, responsable de salle, permanence de bar...). **En cas d'absence, se faire remplacer, et prévenir le responsable de salle.** (Sinon sanction)
 - Participer (joueur ou ses parents) à au moins une manifestation organisée par le club (Belote, Loto, TRAIL ou RANDO, Tournoi 3x3, ...), Participer au travail des différentes commissions. Pour les parents de joueur(euse), assurer à tour de rôle le transport des joueurs lors des matchs, et un goûter à domicile.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance de cette charte avant de signer ma Licence,

☐ je m'engage à la respecter pour la Saison Sportive 2025/2026

A _____, le ____/____/2025

Signature joueur(se)

Responsable



Autorisation de prises de vues et de diffusion d'images

b

Dans le cadre des différents événements organisés, l'association peut être amenée à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles vous apparaissez.

Notre club peut également être sollicité par la presse.

La loi relative au droit à l'image oblige les responsables de notre association à demander une autorisation écrite pour la prise de vue et la diffusion de ces prises de vue.

Je soussigné(e) :

Si nécessaire - Responsable légal de l'enfant :

☐ Autorise, à titre gratuit, Pomjeannais Basket à me **photographier / filmer** et à exploiter mon image.

☐ N'autorise pas Pomjeannais Basket à me **photographier / filmer** et à exploiter mon image.

Les prises de vues et les images ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe de l'association, pour ses besoins de formation, de promotion ou d'information du public sur ses activités.

Cette autorisation est valable :

- pour la réalisation de photos ou d'images dans le cadre des activités de notre association
- pour la diffusion des ces prises de vue sur différents supports (support papier, support video, réseaux sociaux...) par les membres de notre club, par les journalistes, et les différents partenaires institutionnels ou privés
- pour l'édition de documents (plaquette, journal interne et externe...)
- pour des expositions relatives à notre association
- pour la publication sur le site internet de notre club.

Cette autorisation est valable pour la saison sportive 2025-2026 et pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est incessible.

Fait à, le

Signature